



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Du 8 avril 2025 – 20h00

Étaient présents :

Mrs HUBERT Jean-Paul, LARDON Damien, Mr MARAIS Jean-Claude, VÉRITÉ Mickaël, JUGE Didier, DESCHOOLMEESTER Denis, LE BOUCHER Franck, CISSE Emmanuel, GUILLIN Benoît et Mmes PLANCHON Anne France, FOUGERAY Sandrine, LE BRETON Carole, POITOU Céline, RAGOT Christelle, TOUCHARD Annabelle.

Étaient absents excusés :

Mmes MOISE Tania (procuration à Mr MARAIS Jean Claude), GARNIER Christelle, (procuration à Mr HUBERT Jean Paul), et Mr ESNAULT Raymond.

Secrétaire de séance : Mr MARAIS Jean Claude

Convocation et affichage : 31 mars 2025

Membres en exercice : 18 présents : 15 votants : 17

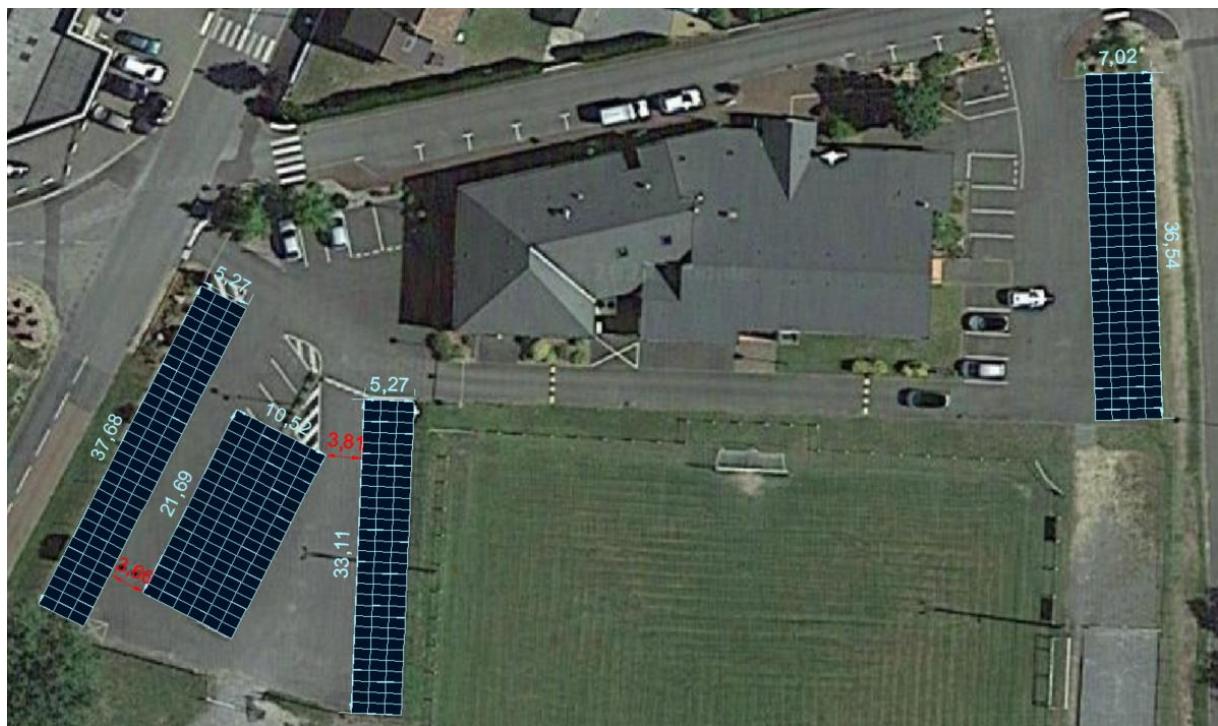
APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve le procès-verbal du Conseil municipal de la séance du 25 mars 2025.

Mr LARDON Damien, Maire-Adjoint relève une erreur : huit adolescents sont présents sur le Chantier « Argent de Poche » et non six comme évoqué dans le PV du 25 mars 2025.

CONVENTION OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE COMMUNAL EN VUE DE LA REALISATION ET DE L'EXPLOITATION DE CENTRALES SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUES SUR OMBRIERES

La Commune a reçu une Manifestation Spontanée pour l'installation et l'exploitation d'ombrières photovoltaïques installées sur les sites suivants :



La Commune de Breil-sur-Mérize a pris acte du projet proposé par la société Cénovia et le Groupe SEEYOUSUN, à travers leur filiale commune, sur le site mentionné ci-dessus.

Les avantages d'une telle réalisation seront multiples : une production d'énergie d'origine renouvelable décentralisée, située au plus près des zones de consommation ; une valorisation du patrimoine de la collectivité qui héberge le projet, un confort d'été et un abri en saison humide, une possibilité d'accès à de l'électricité à un prix compétitif.

Par ailleurs, en contrepartie de la mise à disposition du foncier le prestataire devra notamment mettre en place les éléments nécessaires pour une installation éventuelle de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Les installations ne se feront pas toutes en même temps mais avec des intervalles de 18 mois.

Certains élus s'inquiètent d'un risque de dénaturation des lieux et de la visibilité des habitations proches.

Des possibilités d'autres d'installations sont proposées : le cimetière, le terrain de tennis ...

Les élus souhaitent une réunion publique pour plus de précisions et ce avant le 15 juin 2025 pour éviter un report du projet au prochain mandat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, et représentés

DECIDE de ne pas émettre d'avis à cette séance

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSENTE
HUBERT Jean Paul		x		
GARNIER Christelle	HUBERT J P	x		
LARDON Damien		x		
RAGOT Christelle		x		
PLANCHON AF		x		
MARAIS Jean-Claude		x		
CISSE Emmanuel		x		
JUGE Didier		x		
LE BOUCHER Franck		x		
VERITE Mickael		x		
MOISE Tania	MARAIS JC	x		
TOUCHARD Annabelle		x		
FOUGERAY Sandrine		x		
DESCHOOLMEESTER D		x		
GUILLIN Benoît		x		
POITOU Céline		x		
LE BRETON Carole		x		

VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code général des impôts,

Considérant l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Considérant que cette année une revalorisation de 1.7% des bases prévisionnelles foncières est prévues,

Considérant les taux 2024 :

Foncier bâti : 50.02 %

Foncier non bâti : 40.17 %

Taxe habitation : 24.83%

Mr Le Maire demande aux élus s'ils souhaitent procéder à une augmentation ou non des taux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des présents, et représentés

DECIDE de ne pas augmenter les taux,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 50.02 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.17 %
- taxe d'habitation : 24.83 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSENTE
HUBERT Jean Paul		x		
GARNIER Christelle	HUBERT J P	x		
LARDON Damien		x		
RAGOT Christelle		x		
PLANCHON AF			X pour une augmentation de la FB/TH	
MARAIS Jean-Claude		x		
CISSE Emmanuel		x		
JUGE Didier		x		
LE BOUCHER Franck		x		
VERITE Mickael		x		
MOISE Tania	MARAIS JC		X pour une augmentation de la FB/FNB/TH	
TOUCHARD Annabelle		x		
FOUGERAY Sandrine		x		
DESCHOOLMEESTER D		x		
GUILLIN Benoît		x		
POITOU Céline		x		
LE BRETON Carole		x		

VIREMENT DE CREDIT (DECISION)

Suite à l'annulation de titres (deux annulations d'acomptes de location et deux annulations de titres d'impayés refaits à la demande de trésorerie) nous avons dû augmenter le chapitre 67 « Titres annulés » par un virement de crédit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-618 : Divers services extérieurs	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	600,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (Décision) :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L2122-22,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 portant délégations consenties au Maire pour la durée de son mandat,
L’assemblée est informée des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

- **DIA**

Je vous informe de la Déclaration d’intention d’aliéner reçue en mairie :

- 8 et 12 rue Neuve

- **ACHATS INVESTISSEMENT**

- Devis vaudecranne : Fenêtres cabinet médical : 6 847.85 TTC

PAROLES AUX ADJOINTS :

Damien LARDON, Maire Adjoint informe

- Concernant le chantier « Argent de poche », cela se passe bien. Ils travaillent sur la coupe du bois et le béton.
- Concernant la pause méridienne, et suite à de nombreux incidents, nous avons exclu définitivement un enfant.

Anne France PLANCHON, Maire Adjointe informe

- D’une baisse de demande pour les titres-sécurisés
- D’un changement d’horaires de la France Service à titre expérimental jusqu’à fin juin ou septembre : fermeture le jeudi soir jusqu’à 18h au lieu du vendredi soir.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Mr le Maire informe avoir reçu l'Atsem concernée par la suppression de son poste. Elle souhaite une rupture conventionnelle,
- Une Commission urbanisme-voirie sur la modification du PLUI est à prévoir,
- La Commission Lotissement se réunie le mercredi 16 avril à 9h,
- Le samedi 19 avril à 17h , la mairie organise les 100 ans d'une administrée.
- Le dimanche 13 avril 2025 est attendu 97 personnes au repas des anciens.

COURRIER :

- Planning prévisionnel d'épandage

Séance levée à 21h30

Secrétaire de séance

Maire
Jean Paul HUBERT

Maire-Adjoint
Jean Claude MARAIS